

**Organisation des inscriptions aux épreuves
anticipées- session 2018**

**I. DOCUMENTS A RECUPERER PAR LES PROFESSEURS PRINCIPAUX
PAS DE PHOTOCOPIES COULEURS**

**NE PAS COUPER LES PHOTOCOPIES (exemple : carte d'identité)
NE PAS INSERER DANS DES Pochettes**

ETAT CIVIL de l'élève :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité,
OU du passeport en cours de validité,
OU du livret de famille régulièrement tenu à jour (page concernant l'intéressé)
OU de l'extrait d'acte de naissance ;

- une photocopie de l'attestation de recensement des élèves ayant 16 ans ou plus, délivrée par la mairie du domicile du candidat (s'ils n'ont pas 16 ans mais qu'ils les auront en cours d'année, ils devront se faire recenser et rapporter la photocopie),
OU du certificat de JAPD,
OU à la JDC ;

- pour les candidats handicapés, le formulaire de demande d'aménagement des épreuves, à récupérer au bureau A214 qui nécessite qu'il ait eu PPTA ou PRI en début d'année (à récupérer au bureau A214)

- pour les élèves qui quitte la NC : un courrier de départ précisant la date de départ de l'établissement, l'académie d'accueil, le lycée d'accueil ainsi que son adresse exacte et préciser si l'élève demande à passer ses épreuves à la session de remplacement ou s'il redoublera.
Si l'élève demande à repasser ses épreuves en septembre, il faut venir récupérer un imprimé au bureau A214 ;

SIGNATURE DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

L'élève signe dans tous les cas de figure et le parent si l'élève n'est pas majeur.

Pour tout document manquant, les élèves doivent engager les procédures nécessaires à leur obtention dans les plus brefs délais. Aucune photocopie ne sera effectuée par nos services ;

Les élèves qui ne ramèneront pas leurs documents seront mis en retenue par vos soins.

Dès le jeudi 5 avril, vous trouverez, dans vos casiers, les confirmations d'inscription à remettre à vos élèves. Il faudrait que chaque élève ait sa confirmation avant la semaine de vacances.

Il vous est demandé de nous déposer, au bureau A214, pour le vendredi 20 avril, délai de rigueur :
(classement alphabétique) :

- les confirmations d'inscriptions corrigées en ROUGE et signées PAR L'ELEVE et le ou les parents, ainsi que toutes les pièces justificatives.

La saisie informatique se fera par notre service d'où l'importance de respecter les directives.

LE PROVISEUR ADJOINT

F. GUIOCHET

INSCRIPTIONS - baccalauréats général et technologique – session 2018

II. Jusqu'au 6 avril : faire remplir soigneusement par vos élèves en HVC l'imprimé d'aide à la saisie,

III. DOCUMENTS A RECUPERER PAR LES PROFESSEURS PRINCIPAUX

A EVITER LES PHOTOCOPIES COULEURS ET SURTOUT PAS LE RECENSEMENT

NE PAS COUPER LES PHOTOCOPIES (exemple : carte d'identité)

NE PAS INSERER DANS DES POCHETTES

ETAT CIVIL de l'élève :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité, **OU** du passeport en cours de validité, **OU** du livret de famille régulièrement tenu à jour (page concernant l'intéressé) **OU** de l'extrait d'acte de naissance ;
 - une photocopie de l'attestation de recensement des élèves ayant 16 ans ou plus, délivrée par la mairie du domicile du candidat (s'ils n'ont pas 16 ans mais qu'ils les auront en cours d'année, ils devront se faire recenser et rapporter la photocopie), **OU** du certificat de JAPD, **OU** à la JDC ;
- **pour les candidats en situation de handicap**, le formulaire de demande d'aménagement des épreuves qui nécessite qu'il ait eu PPTA ou PRI en début d'année ;
- **pour les candidats doublant ou triplant**, une copie du relevé de note du baccalauréat,
- **pour les candidats issus d'une autre académie**, une copie du relevé des épreuves des épreuves anticipées,
- **pour les élèves qui quitte la NC** : un courrier de départ précisant la date de départ de l'établissement, l'académie d'accueil, le lycée d'accueil ainsi que son adresse exacte et préciser si l'élève demande à passer ses épreuves à la session de remplacement ou s'il redoublera.
Si l'élève demande à repasser ses épreuves en septembre, il faut venir récupérer un imprimé au bureau A214 ;

SIGNATURE DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

L'élève signe dans tous les cas de figure et le parent si l'élève n'est pas majeur.

Pour tout document manquant, les élèves doivent engager les procédures nécessaires à leur obtention dans les plus brefs délais. Aucune photocopie ne sera effectuée par nos services ;

Les élèves qui ne ramèneront pas leurs documents seront mis en retenue par vos soins.

III. Ouverture des serveurs internet du **jeudi 5 avril à 7H30 au vendredi 11 mai à 16 heures.**

du mardi 18 avril au vendredi 5 mai : **à partir du lycée uniquement** et à l'aide de l'imprimé d'aide à la saisie, chaque élève sous la responsabilité de son professeur principal s'inscrit en suivant la procédure suivante :

- **Se connecter au site** « <http://www.ac-noumea.nc/> »
- cliquez sur « **inscriptions aux examens 2018** »
- saisir le numéro établissement : **9830557N**
- aller dans la rubrique « **Baccalauréat** » puis dans « service d'inscription des candidats aux baccalauréats général ou technologique **par le lycée** » (  **pas-inscription-candidat-individuel**)
- saisir le mot de passe : BACG2018 pour les séries ES, L et S **OU** BACT2018 pour les séries STMG et STSS
- cliquez sur le bouton « nouvelle inscription » et saisir le numéro matricule et la date naissance puis les informations demandées.

Il importe d'être très vigilant et d'attirer l'attention de vos élèves sur l'importance de la saisie de leurs informations. Notamment sur les points suivants :

Avenue Victor Hugo – BP KO 183 – 98830 DUMBEEA – Nouvelle-Calédonie
Tél : 41.01.00 – Fax : 41.01.01 – mél : proviseur.9830557n@ac-noumea.nc

- **L'ETAT CIVIL exact** : la date de naissance, l'orthographe des noms et prénoms (2 maximums), l'ordre des prénoms doit être **conforme à l'extrait d'acte de naissance** (il peut parfois y avoir une différence avec les papier d'identité). Les renseignements précités figureront sur les documents officiels, à savoir, la convocation, le relevé de notes ainsi que le diplôme ;

- l'adresse postale personnelle,

- **pour les épreuves terminales** : série, spécialité, langues, les options d'épreuves facultatives (EPS, DNL, langues), les notes déjà obtenues aux épreuves anticipées.

- **pour l'EPS** : - **ne jamais cocher « EPS » de complément**

- **tous aptes sauf** les candidats ayant un certificat médical **d'inaptitude totale à l'année** sont dispensés d'EPS et doivent s'inscrire en « inapte ». Ces élèves n'auront pas de note en EPS.

- choix d'option possible quand l'élève pratique en club

A l'issue de chaque saisie, l'élève édite sa confirmation individuelle d'inscription qu'il relit minutieusement.

En cas d'erreur, le candidat peut modifier son inscription. Pour cela, il saisira son numéro d'inscription et sa date de naissance **rééditera une nouvelle confirmation.** Sur celle-ci figurera le même numéro d'inscription mais suivi d'un numéro d'ordre différent.

Il appartient donc à chaque candidat, sous la responsabilité de son PROFESSEUR PRINCIPAL, de vérifier l'exactitude des renseignements saisis. **La signature de la confirmation d'inscription entraîne l'acceptation totale et définitive des informations énumérées sur le document.**

AUCUNE MODIFICATION NE POURRA ETRE EFFECTUEE APRES LA CLOTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTION, FIXEE AU VENDREDI 13 MAI A 16 HEURES.

En cas de contre-temps (absence du PP, de certains élèves ou problème informatique) prévenir le secrétariat du Proviseur-adjoint dans les plus brefs délais afin de planifier une nouvelle séance d'inscription.

III. RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : DU LUNDI 7 AU VENDREDI 11 MAI

- Vous retournerez au secrétariat du proviseur adjoint

les dossiers remis complets par ordre alphabétique , sans pochettes, dans l'ordre de la liste des documents

D'autres informations concernant le baccalauréat sont accessibles (listes des épreuves, textes de référence, ...) sur le site EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/>

EN RESUME :

1^e étape : préparation à l'inscription du lundi 3 avril au vendredi 6 avril

Distribuer les fiches de préparation à l'inscription, les fiches de demande d'aménagement des conditions d'examen aux candidats handicapés, les demandes de transfert des examens aux candidats partant pour la Métropole et désireux de passer leurs épreuves à la session de remplacement,

2^e étape : saisie informatique des inscriptions du mardi 16 avril au jeudi 4 mai:

3^e étape : retour des dossiers du lundi 7 au vendredi 11 mai:

POUR LES OPTIONS, VOIR AU DOS DE LA FICHE DE PREPARATION A L'INSCRIPTION

**DEMANDE D'AMENAGEMENT DES CONDITIONS DE PASSATION DES
 EPREUVES AUX EXAMENS – SESSION 2018 POUR LES CANDIDATS EN
 SITUATION DE HANDICAP OU DE TROUBLE INVALIDANT**

EXAMEN PRESENTE

Je sollicite un aménagement des conditions pour la session 2018 de l'examen

- CAP spécialité:.....
 BEP spécialité:.....
 Brevet professionnel spécialité:.....
 Mention complémentaire (MC) spécialité:.....
 Baccalauréat professionnel spécialité:.....
 Baccalauréat technologique série/spécialité:
 Baccalauréat général série/spécialité:
 BTS spécialité:.....

Pour le DNB, CFG et les EA la demande est saisie via CYCLADES

Candidat:

- scolaire établissement fréquenté:.....
 apprenti CFA fréquenté:.....
 individuel

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM de famille:.....

Prénoms: date de naissance: Sexe: F M

Adresse:.....

..... Tél.: adresse
 électronique (mél):.....@.....

Avez-vous une notification de la CEJH-NC (commission pour les
 enfants et jeunes en situation de handicap de la
 NouvelleCalédonie)? OUI NON **Joindre une copie**

AMENAGEMENT DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS

Cochez la case correspondante

- Projet personnalisé de scolarisation (PPS)
 Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
 Accompagnement Personnalisé pour les élèves présentant un ou
 plusieurs Troubles des Apprentissages (APTA)
 Autres (préciser et joindre
 justificatifs):.....

Joindre une copie

Joindre une copie

Joindre une copie du dossier

BULLETIN DE NOTES DU 1er trimestre 2018

Joindre une copie

MOTIF DETAILLE DE L'AMENAGEMENT SOLLICITE (à remplir par le candidat ou son représentant légal)

--

AMENAGEMENT SOLLICITE (à remplir par le candidat ou son représentant légal)	Décisions de la commission
<p>Majoration d'un tiers temps pour les épreuves</p> <p><input type="checkbox"/> écrites</p> <p><input type="checkbox"/> orales</p> <p><input type="checkbox"/> orales et pratiques</p> <p><input type="checkbox"/> écrites, orales et pratiques</p> <p>Accès et aménagement des locaux</p> <p><input type="checkbox"/> Rez-de-chaussée ou accessibilité personne à mobilité réduite</p> <p><input type="checkbox"/> En isolement</p> <p>Aides techniques</p> <p><input type="checkbox"/> utilisation d'un ordinateur (à fournir au centre par le candidat)</p> <p><input type="checkbox"/> sujets agrandis (A4 en A3 maximum)</p> <p><input type="checkbox"/> matériel spécifique (loupe, clavier...à préciser):.....</p> <p>Aides humaines</p> <p><input type="checkbox"/> présence de l'AVS (sans participation à l'examen)</p> <p><input type="checkbox"/> assistance d'un secrétaire lecteur (aide à la lecture)</p> <p><input type="checkbox"/> assistance d'un secrétaire scripteur (aide à l'écriture)</p> <p><input type="checkbox"/> assistance d'une interface en LSF (aide en langue des signes)</p> <p>Autres mesures</p> <p><input type="checkbox"/> dispense réglementaire d'épreuve de langues vivantes pour malentendants (voir réglementation de chaque examen)</p>	<p>signature du</p> <p><input type="checkbox"/></p>

SIGNATURE DU CANDIDAT - ou de son(s) représentant(s) légal(aux) pour les candidats mineurs	VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT
DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION	
<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable

Les aménagements relatifs à l'accès aux locaux et l'installation matérielle ne pourront être accordés que si la configuration du centre d'examen le permet (il sera alors proposé un autre centre mieux adapté au candidat). Les aides et aménagements accordés doivent être en cohérence avec ceux accordés à l'élève au cours de sa scolarité. Aucun aménagement ne peut être accordé s'il n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

CALENDRIER 2018 BACCALAUREAT GENERAL

1/ EPREUVES ECRITES

	SERIE ECONOMIQUE ET SOCIALE	SERIE LITTERAIRE	SERIE SCIENTIFIQUE
LUNDI 26 NOVEMBRE	Philosophie 7h30 – 11h30	Philosophie 7h30 – 11h30	Philosophie 7h30 – 11h30
	/	/	/
MARDI 27 NOVEMBRE	Mathématiques 07h30 – 10h30	Mathématiques (spécialité) 07h30 – 10h30	Mathématiques 7h30 – 11h30
	LV2 étrangère / régionale 13h30 – 15h30	LV2 étrangère / régionale 13h30 – 16h30	LV2 étrangère / régionale 13h30 – 15h30
MERCREDI 28 NOVEMBRE	LV1 07h30 – 10h30	LV1 07h30 – 10h30	LV1 07h30 – 10h30
	/	/	Sciences de la Vie et de la Terre 13h30 – 17h00 Sciences de l'Ingénieur 13h30 – 17h30
JEUDI 29 NOVEMBRE	Sciences Economiques et Sociales 7h30 – 11h30 / 12h30 (spécialités économie approfondie ou sciences sociales et politiques)	Arts 7h30 – 11h00 LCA : Latin / Grec 7h30 – 10h30	Physique-Chimie 07h30 – 11h00
	/	Littérature 13h30 – 15h30	/
VENDREDI 30 NOVEMBRE	Histoire-géographie 7h30 – 11h30	Histoire-géographie 7h30 – 11h30	Histoire-géographie 7h30 – 10h30
	/	/	/



2/2

2/ EPREUVES ORALES, PRATIQUES ET SPORTIVES

Epreuves orales facultatives d'arts (musique – APL – CAV – Théâtre – Histoire des arts) : lundi 08 au vendredi 12 octobre 2018.

Epreuves orales facultatives de langues : lundi 29 au mercredi 31 octobre 2018.

Epreuve orale obligatoire de français terminal : vendredi 16 novembre 2018 (matin).

Epreuves ponctuelles obligatoires et facultatives d'EPS (toutes séries) : lundi 05 au vendredi 09 novembre 2018.

Epreuves orales obligatoires de langues vivantes (série L) + section européenne : lundi 12 au vendredi 16 novembre 2018.

Epreuves orales obligatoires d'arts (série L) : lundi 03 au vendredi 07 décembre 2018.

Epreuve pratique :

- Sciences de l'Ingénieur (S) : lundi 03 décembre au vendredi 07 décembre 2018

- ECE (S) : du lundi 19 au vendredi 23 novembre 2018.

**LA PUBLICATION DES RESULTATS DU GROUPE 1
EST PREVUE
LE JEUDI 13 DECEMBRE 2018 A 14H00**

*Le choix des épreuves du second groupe est prévu dès le jeudi après-midi et le
vendredi 14 décembre 2018 toute la journée*

Les épreuves orales du second groupe sont prévues les :

✓ Lundi 17 et Mardi 18 décembre 2018

Les résultats sont prévus le :

✓ Mercredi 19 décembre 2018

CALENDRIER 2018 EPREUVES ANTICIPEES SERIES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

1/ EPREUVES ECRITES

	SERIE ECONOMIQUE ET SOCIALE	SERIE LITTERAIRE	SERIE SCIENTIFIQUE	SERIES TECHNOLOGIQUES
LUNDI 26 NOVEMBRE	Français Epreuve anticipée subie en 1 ^{ère} ou en terminale 13h30 – 17h30	Français et littérature Epreuve anticipée subie en 1 ^{ère} ou en terminale 13h30 – 17h30	Français Epreuve anticipée subie en 1 ^{ère} ou en terminale 13h30 – 17h30	Français Epreuve anticipée subie en 1 ^{ère} ou en terminale 13h30 – 17h30
MERCREDI 28 NOVEMBRE	Sciences Epreuve anticipée subie en 1 ^{ère} ou en terminale 13h30 - 15h00	Sciences Epreuve anticipée subie en 1 ^{ère} ou en terminale 13h30 – 15h00		

2/ EPREUVES ORALES

FRANÇAIS : du lundi 10 au vendredi 14 décembre 2018 inclus (**toutes séries**)

Commission Académique d'Harmonisation : le mardi 18 décembre 2018 (après-midi)

HISTOIRE-GEOGRAPHIE : du lundi 10 au mercredi 12 décembre 2018 inclus (**BTN – séries STI2D, STD2A et STL**). Les candidats présentant l'oral d'histoire géographie le matin présenteront l'oral de français l'après-midi et vice-versa.

